

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 369

Artikel: La tâche majeure
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Cher Monsieur Roland Béguelin

Vous souhaitez, semble-t-il, une Constitution jurassienne « marquée par les idées et les concepts de la fin du XXe siècle ».

C'est très bien, c'est très généreux, ça.

C'est très joli.

Mais j'ai l'impression — et presque la certitude — que vous allez retomber, avec votre Charte fondamentale, exactement dans les mêmes vieilles ornières, les mêmes grandes déclarations et le même juridisme plus ou moins jésuitique.

Pourquoi ?

Parce que vous ne savez pas — ou parce que vous avez oublié — *que l'homme n'est qu'un élément, un parmi beaucoup d'autres, dans la biosphère.*

Vous avez certainement lu beaucoup de bouquins d'histoire, Monsieur Béguelin. Mais, comme la quasi totalité des membres de la Constituante, vous n'avez probablement jamais ouvert un bon bouquin d'écologie.

Or, vous en apprendriez beaucoup plus sur l'homme et ses droits fondamentaux en lisant François Ramade¹, par exemple, qu'en discutant avec tous les spécialistes de droit constitutionnel de Suisse.

Tenez, si je n'étais pas si fauché, je vous l'offrirais volontiers, le bouquin de Ramade ! Et vous pourriez faire venir Ramade, ou Jean Dorst, ou Taylor, ou Duvigneaud, ou Saint-Marc, ou Plattner, le président de la LSPN, ou Ehrlich — ... je pourrais vous en citer encore vingt-cinq — devant votre Constituante, pour quelques exposés.

Parce que ce sont eux, oui, eux, qui ont élaboré les idées et les concepts de la fin du XXe siècle, sacré nom d'un chien !

Je suis prêt à me fendre de cent balles si vous invitez l'équipe de « The Ecologist » à venir discuter avec vos constituants. Edward Goldsmith parle parfaitement le français, en plus.

Et je vous parie une caisse de bière que vous

allez considérer d'un autre œil votre Déclaration des Droits de l'homme et tout ce blabla.

Vous ne vous rendez donc pas compte que vous êtes en train de rédiger une Constitution dans le meilleur style du XIXe siècle, non ?

Vous ne vous rendez pas compte que ces droits que vous appelez fondamentaux ne valent pas un pet de coucou si vous ne réclamez pas, *d'abord*, pour l'homme, une biosphère équilibrée ?

Ah ! vraiment, vous êtes cloche ! Ce n'est pas un siècle de retard que vous avez, c'est un million d'années !

Bah ! je ne me fais pas beaucoup d'illusions. Ce n'est pas encore demain la veille que vous mentionnerez, dans votre Constitution, quelque chose comme « le respect du milieu vital et des exigences biophysiques de l'espèce humaine ». Votre Constitution, elle a neuf chances sur dix de n'être qu'un piège-à-cons.

Gil Stauffer

¹ « Eléments d'écologie appliquée ». Ediscience. Paris, 1974.

La tâche majeure

Sans aucun doute, la mise sur pied d'une politique de la santé digne de ce nom reste l'une des tâches majeures pour les années à venir dans notre pays. Une redite ? Certainement, au moins dans ces colonnes ! Mais il reste que le projet en question semble stagner depuis des années.

Désormais cependant les outils existent qui pourraient permettre d'aller de l'avant. Que l'on consulte par exemple l'ouvrage récemment édité dans une collection de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, Lausanne), intitulé « Démographie médicale en Suisse — Santé publique et prospective 1900-1974-2000 ». Cette

« bible de la santé publique » sera (est déjà) l'un des livres de chevet de DP pour les mois à venir. Comment résoudre, par exemple, le problème lancinant posé à la page 265 :

« En Suisse, la consommation médicale et hospitalière a augmenté ces quinze dernières années à un rythme très rapide. Le niveau médical, comparativement à d'autres pays, est certainement élevé. Les disparités sont cependant patentes entre les cantons. En ligne générale, le classement selon un modèle médical et hospitalier place en tête les cantons qui disposent d'un hôpital universitaire, riches, urbains, à activité tertiaire dominante. En fin de classement, on trouve les cantons économiquement faibles, peu urbanisés, où le secteur agri-

cole est resté important. De manière frappante, la carte du niveau médical et hospitalier se recoupe avec les cartes géographiques du développement économique, de la richesse, de l'industrialisation, de l'urbanisation, des types d'activité, de la densités d'assurés et même de la religion. En fait, la vie de l'homme dépend de sa condition sociale ; selon son appartenance cantonale, le citoyen suisse n'est pas égal face aux possibilités d'obtention des soins. Et même, quoique les liaisons statistiques soient faibles, on peut montrer qu'en Suisse, face à la mort, les individus dépendent encore de l'appareil médico-hospitalier, de la densité des personnels, de l'environnement régional quant à leur espérance de vie. »